



CONSULTATION POUR DEVIS DE PRESTATAIRES

Prestation intellectuelle

Définition et premières déclinaisons visuelles d'une identité

Comminges Pyrénées

Cahier des Charges

Acheteur public :

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays
Comminges Pyrénées**

BP 60029 - 21 place du Foirail
31801 SAINT-GAUDENS CEDEX
05.61.88.88.66

pays@commingespirenees.fr

Représenté par Jean-Yves DUCLOS, Président du
PETR Pays Comminges Pyrénées.

**Renseignements d'ordre administratif et/ou
technique** : via la plateforme, onglet « correspondre
avec l'acheteur »

Consultation passée en application de l'article
2122-1 et R.2122-1 à 9 du code de la commande
publique (procédure négociée sans publicité ni
mise en concurrence préalable).

Décision du comité syndical du 4 juillet 2019

Date d'envoi de l'appel à devis à la publication :
lundi 2 septembre 2019

Date et heure limite de réception des devis :
Lundi 30 septembre à 17h

Délais de validité des devis :
120 jours à compter de la date limite de réception des
devis.



Table des matières

I. CONTEXTE DE LA PRESTATION	3
II. OBJET DE LA PRESTATION	3
III. ATTENDUS DU MAITRE D'OUVRAGE	5
IV. FOURNITURES DES FICHIERS	6
V. DEROULEMENT DE LA MISSION	6
VI. CESSION DE DROIT ET REPRODUCTION	6
VII. CALENDRIER DE LA COMMANDE	Erreur ! Signet non défini.
VIII. PAIEMENT	Erreur ! Signet non défini.
XIX. CONSULTATION	Erreur ! Signet non défini.

I. CONTEXTE DE LA PRESTATION

Le Pays Comminges Pyrénées est une structure publique qui regroupe 3 communautés de communes, au sud du département de la Haute-Garonne.

Le Pays est missionné par ses communautés de communes membres sur un certain nombre de missions : élaboration et animation du Schéma de Cohérence territoriale, animation d'un GAL Leader, d'un Espace Info Energie, d'un Contrat Local de Santé, plan climat, animation sur la filière forêt bois, élaboration d'un Projet Alimentaire de territoire...

Dans le cadre de son Schéma de Cohérence Territoriale en cours de finalisation, le Pays Comminges Pyrénées a affirmé l'ambition de faire des ressources locales au sens large et des acteurs locaux des leviers de développement économique et d'attractivité :

- Développer le potentiel naturel et énergétique du territoire participant au cadre de vie et au rayonnement ;
- Valoriser les atouts du territoire autour du tourisme et des loisirs ;
- Favoriser la mise en réseau des acteurs, la commercialisation des richesses ;
- Développer les dynamiques locales en faveur du maintien des agriculteurs et de la facilitation des transmissions et créations d'entreprises agricoles ;
- Faire des ressources naturelles locales un levier de développement économique ...

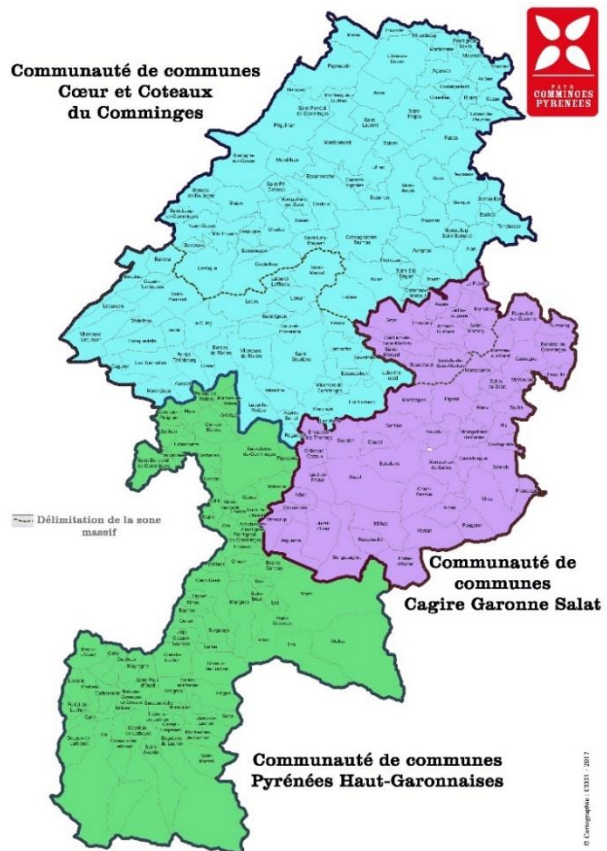
Au travers de ces thématiques, les élus du territoire et leurs partenaires ont fait le constat d'un manque de visibilité du territoire du Comminges Pyrénées, et de la nécessité de pouvoir disposer d'un visuel traduisant les marqueurs identitaires du Comminges Pyrénées, au service du marketing territorial.

II. OBJET DE LA PRESTATION

Une identité visuelle du territoire et une boîte à outils de communication, à la disposition de tous

Le Pays Comminges Pyrénées souhaite mettre en place un **ensemble de marqueurs, un code d'images, reflétant l'identité du territoire pour concourir à la promotion du territoire Comminges Pyrénées dans des domaines d'activités très divers**. Ce travail doit permettre de déployer les arguments du territoire de manière harmonisée, de donner les moyens aux acteurs locaux de communiquer de manière plus homogène sur le territoire, sans concurrencer leur propre communication, mais en les invitant à utiliser, comme un filigrane, les outils développés dans le cadre de cette identité.

Pour ce faire, le Pays Comminges Pyrénées s'est inspiré de démarches similaires sur d'autres territoires, notamment en Aveyron avec les marques « Aveyron Vivre Vrai » et sa déclinaison pour le marquage produit « Fabriqué en Aveyron », sans toutefois viser le dépôt d'une marque. La déclinaison opérationnelle des outils de





communication correspond bien aux objectifs des élus du Pays Comminges Pyrénées : une utilisation souple mais qui donne à voir une homogénéité d'ensemble.

Il s'agira donc, dans un premier temps, d'identifier ce qui caractérise le territoire Comminges Pyrénées, les acteurs locaux, les activités, les valeurs, les traits marquants... et de traduire ceci, dans un deuxième temps, par un ensemble d'outils déclinant du travail en phase 1 : des mots clés à mettre en avant, des photos types, des couleurs clés... et d'autres outils à imaginer.

L'ensemble des acteurs locaux pourra s'emparer des outils créés pour intégrer, à sa convenance et en fonction de ses besoins, les marqueurs les plus pertinents pour sa communication.

Ainsi, cette identité visuelle concernera tous les champs d'actions où le territoire Comminges Pyrénées pourra être mis en avant : productions agricoles et artisanales, promotion économique du territoire, communication touristique, événements culturels et sportifs, communication institutionnelle...

Des déclinaisons par secteur d'activités pourront être proposées, mais tout en restant dans un « univers » de communication commun.

Prérequis : l'articulation avec les démarches visant une reconnaissance et communication collectives

Cette prestation devra s'inscrire dans des travaux passés ou en cours initiés dans une dynamique de reconnaissance et de communication collectives, notamment :

- L'ambition du territoire, écrite dans le Schéma de Cohérence Territoriale, avec le diagnostic partagé et très complet du territoire et les orientations de développement données par les acteurs locaux pour les années à venir ;
- La réalisation en 2018 d'un carnet de voyage et d'une vidéo de promotion touristique ;
- La création de 2 objets touristiques en bois local des Pyrénées ;
- Des animations en vue de favoriser l'installation de professionnels santé sur le territoire ;
- Une étude marketing territorial engagée par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges
- Le travail en cours en matière de marketing agricole et alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : groupe de travail d'agriculteurs sur une charte d'engagement des producteurs du Comminges et sur les outils de communication collective à mettre en place, volet marketing de l'étude sur la filière viande menée par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (5C).
- Le logo du Pays Comminges Pyrénées, inspiré du blason historique du territoire du Comminges.

Zoom : l'articulation avec le travail en cours sur la promotion des produits agricoles

Le prestataire retenu devra tout particulièrement veiller à la prise en compte des conclusions du volet marketing de l'étude de la communauté de communes Cœur et Coteau du Comminges et des réflexions lancées par le groupe d'agriculteurs. En effet, les attentes des consommateurs, les valeurs fortes à mettre en avant, la stratégie de communication, les réflexions sur la signature et sur les outils concrets de promotion sont actuellement travaillées avec l'aide de consultants. Ce travail se poursuivra jusqu'au mois de septembre 2019.

Il s'agira donc :

- d'intégrer ce travail en cours sur le volet agricole, pour qu'il soit une première entrée au travail plus large sur l'identité visuelle Comminges Pyrénées, tout en assurant une cohérence du point de vue de la communication future de la déclinaison proposée ;
- de proposer, dans un deuxième temps, si le besoin était confirmé au fur et à mesure de la mission, une déclinaison d'outils de communication spécifiques à la promotion des productions agricoles : marquage produits et logo spécifique, stand de producteurs aux couleurs du Comminges, banderoles...

Ceci fait l'objet d'une option dans le cadre de cette consultation.

III. ATTENDUS DU MAITRE D'OUVRAGE

Phase 1 – Consolidation d'un socle de valeurs et marqueurs identitaires

Dans un premier temps, le prestataire devra mettre en place une méthodologie de projet permettant de faire, le plus efficacement possible à partir des travaux déjà réalisés et d'un travail de terrain complémentaire, la synthèse de l'identité du territoire, pouvant servir de fil rouge à une communication collective : valeurs et marqueurs identitaires multithématiques sur lesquels communiquer à l'échelle du territoire Comminges Pyrénées.

L'ensemble de ces travaux prendra la forme d'un guide ou d'une charte d'utilisation de l'identité Comminges Pyrénées, rappelant les caractéristiques principales du territoire et déclinant les manières possibles d'exprimer son appartenance au territoire, de manière à ce que le plus grand nombre, en fonction de ses besoins, puisse s'en emparer.

Une attention particulière sera portée sur la transversalité de la démarche proposée.

Sur cette base, validée par le Pays Comminges Pyrénées, le prestataire devra proposer plusieurs déclinaisons opérationnelles d'outils de communication, qui sont l'objet de la phase 2.

Phase 2 – Déclinaison d'une boîte à outils de communication

Dans le cadre de son offre, le candidat devra réaliser une proposition d'univers visuel illustrant les valeurs et marqueurs identitaires du territoire Comminges Pyrénées tel qu'il les perçoit. Il apportera une justification à chacune de ses propositions graphiques.

Une attention spéciale sera portée sur l'argumentation du choix des valeurs communes retenues et de l'histoire du Comminges traduites dans les propositions visuelles.

Ainsi, la proposition d'univers visuel devra répondre aux exigences suivantes :

- Être un vecteur de notoriété facilement reconnaissable ;
- Être déclinable et multithématique ;
- Permettre une souplesse dans l'utilisation, la plus large possible sur le territoire, pour un nombre varié d'utilisateurs (institutionnels, socioprofessionnels dans les domaines du tourisme, de la culture, de la santé, agriculteurs et producteurs...);
- Être aisément reproductible quel que soit le procédé d'impression.

Option : déclinaison de l'univers visuel sur la promotion des produits agricoles

Pour faire suite au travail plus avancé sur la valorisation des productions alimentaires du Comminges et si le travail sur l'identité visuelle ne répondait pas complètement aux spécificités de ce secteur, le prestataire proposera une déclinaison de l'univers visuel sur ce volet spécifique.

Cette déclinaison devra s'inscrire en totale adéquation avec l'univers visuel déployé plus largement et comporter un volet opérationnel répondant au souhait des professionnels de pouvoir disposer d'outils de communication spécifiques à la promotion des productions agricoles : marquage produits et logo spécifique, stand de producteurs aux couleurs du Comminges, banderoles...

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

Le prestataire détaillera dans son offre une méthodologie de travail complète sur les deux phases, ainsi que le volet optionnel de la phase 2 et intégrera au minimum les temps de rencontre suivants dans sa proposition :

- Une réunion technique de lancement ;
- Un comité de pilotage permettant de valider le travail à conduire en phase 1 ;
- Un comité de pilotage permettant de valider l'univers visuel de cette identité, sur la base de plusieurs propositions ;
- une réunion avec les acteurs du territoire afin de pouvoir échanger /présenter / ajuster ses propositions.

Le prestataire prévoira des temps d'échanges techniques téléphoniques, aussi souvent que nécessaire.

V. FOURNITURES DES FICHIERS ET DEPÔT A L'INPI

Le prestataire s'engage à fournir au PETR Pays Comminges Pyrénées l'ensemble des éléments nécessaires en vue d'un dépôt auprès de l'INPI. Le prestataire veillera au respect des conditions nécessaires au dépôt auprès de l'INPI, notamment en termes d'originalité de la création.

L'ensemble des éléments produits dans le cadre de la présente prestation seront fournis au PETR Pays Comminges Pyrénées sous forme de fichiers accompagnés d'au moins trois sorties couleur. Les fichiers natifs devront être fournis à minima sur un support de stockage (CD ROM, clé USB...).

VI. CESSIION DES DROITS D'EXPLOITATION

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de l'acheteur et du titulaire en ce domaine est l'option B « Cession des droits d'exploitation sur les résultats » telle que définie au chapitre 5 du CCAG-PI.

Conformément à l'option B de l'article 25 du CCAG-PI, tous les travaux produits en exécution du présent marché seront la propriété exclusive de l'acheteur, lequel peut les utiliser librement et les communiquer à des tiers.

Il en sera de même pour tous les documents que l'acheteur aura remis au titulaire.

Le titulaire ne pourra utiliser tout ou partie des résultats des études faisant l'objet du marché qu'avec l'accord préalable de l'acheteur.

Le droit de représentation cédé par le titulaire permet la représentation des études dans le monde entier par tous procédés et sur tous supports, connus et inconnus au jour de la date d'effet du présent marché. Les études pourront notamment être diffusées sur support papier, par imprimerie, et numérique, en particulier sur Internet.

Les droits cédés le sont pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

Le prix de cession de ces droits est réputé inclus dans le prix versé au titulaire au titre du marché.

Le prestataire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il propose ou avoir effectué toutes les démarches de régularisation nécessaires pour les droits de propriété intellectuelle non créés par lui et qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la prestation.



VII. CALENDRIER DE LA COMMANDE

Planning prévisionnel d'exécution de la prestation :

- Date de publication de l'offre : lundi 2 septembre 2019 ;
- Date limite de remise des offres : lundi 30 septembre 2019 à 17h ;
- Choix du prestataire lauréat : mi-octobre 2019 ;
- Démarrage de la prestation : fin octobre 2019 ;
- Durée de la prestation : 4 à 6 mois ;

VIII. PAIEMENT

La prestation donne lieu à une rémunération forfaitaire (prix ferme et définitif, non révisable ni actualisable). L'offre sera réputée inclure toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, et notamment les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement.

La remise de la demande de paiement au Pays Comminges Pyrénées interviendra à la fin de la mission. Le prestataire peut toutefois présenter une demande de paiement intermédiaire établie sur le pourcentage approximatif du délai d'avancement de l'exécution, dans la limite de 60% de la rémunération de la mission, sous réserve de l'accord du maître d'ouvrage.

Une avance de 30% sera accordée au prestataire retenu, à sa demande, à la signature du marché.

IX. CONSULTATION (se référer au règlement de la consultation)